



Hebdomadaire
T.M. : 15 000

☎ : 01 44 83 82 82
L.M. : 85 000

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

jeudi 10 novembre 2005

BIOPIRATERIE Le haricot et le margousier

Des firmes américaines tentent à tout prix de s'approprier des ressources naturelles. Pour cela, elles utilisent des offices de brevets. Analyse d'un scandale.

Connaissez-vous l'incroyable histoire du haricot jaune? Sans doute pas. Le documentaire de Marie-Monique Robin, *Les pirates du vivant*, va vous la raconter. Il était une fois un citoyen américain, Larry Proctor, cultivateur dans le Colorado. Un jour qu'il se promenait au Mexique, il tombe sur une variété de haricots jaunes. Ce pays en est le principal producteur: on dénombre 10651 variétés de haricots dont une trentaine de jaunes. Monsieur Proctor repart aux États-Unis, où il se met à les cultiver. Puis il demande à l'Office des brevets américain un droit exclusif sur cette variété. Réponse positive. Résultat: tout cultivateur américain qui veut produire ces haricots jaunes doit lui acheter une licence - il en a déjà vendu plusieurs centaines. Cet office possède un monopole de l'exportation pour vingt ans et fait payer 10% de royalties aux importateurs. Dont les paysans mexicains qui le cultivent depuis des générations! Le Mexique a d'ailleurs intenté un procès à l'Office des brevets. Des scientifiques ont confirmé que les deux variétés de haricots jaunes, le mexicain et celui de Larry Proctor, étaient identiques.

À partir de cette histoire insensée, Marie-Monique Robin analyse le pouvoir de ces offices de brevets qui tentent de privatiser



de plus en plus de matières vivantes. 70000 brevets sont déposés chaque année, dont 15% concernent le vivant. Les deux plus puissants offices se trouvent aux États-Unis et en Europe (Munich). Les brevets étaient jusqu'alors réglementés par une loi de 1951. Elle prévoyait que seuls les machines et procédés industriels pouvaient être brevetés. Une législation aujourd'hui détournée. « Mais il est beaucoup plus facile d'obtenir un brevet que de l'annuler », témoigne un scien-

tifique. Le documentaire nous emmène en Inde où une multinationale américaine, Grace, tente de faire breveter le margousier, une plante réputée pour ses vertus médicinales, notamment en dermatologie. Elle avait réussi auprès de l'Office européen, puis le brevet fut annulé par la suite: « Nos spécialistes ne connaissaient pas cette plante », avance, comme excuse, Alain Pompidou, président de l'Office européen. Face à ce

risque d'appropriation de ressources naturelles par des firmes privées, certains États organisent la riposte. En tête, le Brésil. Et pour cause: on trouve en Amazonie un quart de la biodiversité mondiale. Un projet de loi prévoit de criminaliser la biopiraterie. Toute entreprise qui veut utiliser des ressources naturelles en vue de concevoir de nouveaux produits doit demander une autorisation. C'est le cas d'une entreprise de parfumerie dont on voit l'un des chercheurs respirer des fragrances en forêt, après en avoir obtenu le droit! Un système de protection qui semble insensé mais indispensable pour contrer la toute-puissance des Offices de brevets. L.C.

Les pirates du vivant Arte mardi 15 novembre, 20h40-21h45, dans le cadre d'une soirée Théma: Main basse sur la nature, 20h40-22h45